ACCOMPAGNEMENTS NOUVEAUX

ET TRÈS FACILES
DU CHANT DES OFFICES

PAR

L'ABBÉ L. JACQUEMIN

Professeur au Séminaire Saint-Charles de Chauny (Aisne)

AVEC

NOTICES EXPLICATIVES SUR LES DIVERS CHANTS

PAR

AMÉDÉE GASTOUÉ

Consulteur de la Commission Pontificale Grégorienne
Professeur à la "Scola Cantorum" et à l'Institut Catholique de Paris

PROPRE DES SAINTS

FASCICULE IV — *Mois de Juin. - Sacré-Cœur.*
Précieux Sang.

Prix : 1 fr. 50 (franco 1 fr. 60)

En vente chez l'Auteur
Séminaire Saint-Charles
CHAUNY (Aisne)
— 1914 —



Ouvrages de M. Amédée GASTOUÉ pour l'Enseignement Grégorien

Petit précis de plain-chant romain grégorien, **(cours préparatoire)** 0 fr. 30; (Société d'édition du chant grégorien, 74 et 90, rue Bonaparte et 10, rue Cassette, Paris).

Nouvelle méthode pratique, seule entièrement conforme à l'édition Vaticane, (cours élémentaire et moyen). 1 fr. 50; (Soc. d'éd. du chant grégorien, 74 et 90, rue Bonaparte et 10, rue Cassette, Paris).

Cours théorique et pratique, un volume grand n-8° de plus de 200 pages, **(cours supérieur)** 6 fr. (Edition de la Scola).

Traité d'harmonisation du chant grégorien, **sur un plan nouveau.** 6 fr. (Janin frères, éditeurs, 10, rue Président-Carnot, Lyon).

Les origines du chant romain, ouvrage couronné par l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un fort volume in-4° de plus de 300 pages. 12 fr. (Picard, éditeur, 80, rue Bonaparte, Paris).

Histoire du graduel et de l'antiphonaire romain, beau vol. in-12 avec illustrat., (Janin, Lyon). 4 fr.

La BONNE CHANSON

publiée sous la direction de **Th. BOTREL,** contient **tous les mois** environ **10 chansons ou monologues** et autant de poésies, et publie en plus **une pièce de théâtre** se recommandant spécialement aux **Patronages** et aux **Familles.**

Prix du numéro : 1 franc. — Numéro spécial de Noël : 2 francs. — **Abonnement** (France et Colonies) 12 francs; Étranger 15 francs. — **Correspondance :** 6, Place Saint-Sulpice, Paris.

La Petite Maîtrise

Revue mensuelle de Musique Religieuse

Honorée de la Bénédiction Apostolique

Abbé MARTY, Directeur au Sacré-Cœur (Perpignan).

La Petite Maîtrise comprend deux éditions différentes : 1° l'édition Chant, tous les deux mois à partir de janvier; 2° l'édition Orgue-Harmonium, tous les deux mois à partir de février.

La Petite Maîtrise-Chant comprend 8 pages de texte et couverture et 16 pages de musique à une ou plusieurs voix : motets, cantiques, pièces grégoriennes, etc Elle s'adresse non seulement aux maîtrises organisées, mais encore aux modestes chœurs de chant de nos paroisses. La musique est écrite avec une rigoureuse simplicité et peut être interprétée avec le minimum d'étude.

Prix de l'abonnement: **3** fr. **50** (étranger **4** fr.) abonnements collectifs à prix réduits: deux exemplaires à la même adresse **6** fr.; — cinq ex. **15** fr.; — dix ex. **25** fr.; — vingt ex. **45** fr.; — cinquante ex. **90** fr.; — cent ex. **160** fr. Ces abonnements ont l'avantage d'éviter le travail de copie.

Un numéro **75** cent. (étranger **1** fr.).

La Petite Maîtrise-Orgue, comprend 8 pages de texte et couverture et 8 pages de musique. Abonnement: **2** fr. **50** (étranger **3** fr.); le numéro **60** cent. (étranger **75** cent.).

L'abonnement global au *Chant* et à l'*Orgue* est de **5** fr. par an (étranger **6** fr.).

Principaux collaborateurs: Dom POTHIER, Dom L. DAVID, Dom DÉPREZ, abbé C. BOYER, Vincent d'INDY, abbé PERRUCHOT, F. DE LA TOMBELLE, A. LHOUMEAU, GASTOUÉ, F. BRUN, WIDOR, VIERNE, TOURNEMIRE, GIGOUT, FLEURET, etc., etc.

Spécimen contre **0** fr **50** en timbre-poste, Librairie de l'Art Catholique, 6, place Saint-Sulpice, PARIS.

REVUE DU CHANT GRÉGORIEN

Paraissant tous les deux mois

4, Place Vaucanson, 4 — GRENOBLE

« **La Revue du chant grégorien** a pour directeur et pour rédacteurs les grégorianistes les plus compétents... Aucune Revue ne pourrait vous renseigner plus exactement sur ce qui concerne l'Edition vaticane, sur tout ce qui touche au chant de l'Eglise ou qui intéresse le mouvement grégorien. » *(Ami du Clergé.)*

Prix de l'abonnement annuel : France, 4 fr. Union postale, 5 fr.

"PETITES FEUILLES GRÉGORIENNES" DE LA REVUE

Contenant des chants grégoriens pour les Saluts et pour la Sainte Messe

(*Avec traduction française des paroles latines*)

"CANTIQUES GRÉGORIENS"

Prix : l'exemplaire, franco: 0 fr. 10; feuilles semblables, la douzaine : 1 franc ; semblables ou assorties, le cent : 6 francs.

Edition *avec accompagnement* (orgue ou harmonium) par M. l'abbé F. BRUN. (JANIN Frères, éditeurs, 10, rue Président-Carnot, Lyon). — Chaque fascicule, comprenant une ou plusieurs petites feuilles. Net 2 fr.

Des spécimens sont envoyés sur demande.

NOTICES EXPLICATIVES SUR LES CHANTS LITURGIQUES

PAR

Amédée GASTOUÉ

Consulteur de la Commission Pontificale Grégorienne,
Professeur à la “ Scola Cantorum et à l'Institut Catholique de Paris.

L'Orgue dans la messe chantée
(Suite)

L'usage de l'orgue, à l'église, a été codifié, en l'an 1600, par le Cérémonial, et par diverses décisions, de la Sacrée Congrégation des Rites, entre autres, prises depuis ce temps. Ces règles peuvent être rangées en tolérances, en permissions et en prescriptions.

La tolérance, c'est quand le Cérémonial, indiquant un usage, ajoute qu'il est mieux de faire autrement. Ainsi, on constate qu'il est d'usage d'alterner entre les chantres et l'orgue les versets du *Kyrie*, du *Gloria*, etc. « Mais, il faudra prendre soin, - ajoute le Cérémonial, - de faire prononcer à voix intelligible (1) par quelqu'un du chœur, les paroles que l'orgue répond. Et il serait louable qu'au moins un chantre, accompagné par l'orgue, chantât la même chose d'une voix claire. » (Lib. I, cap. XXVIII, 7).

L'esprit du règlement liturgique est donc bien net : on peut, à certaines conditions, conserver ces usages ; il serait mieux de faire autrement.

Le Cérémonial tolère donc l'orgue en quelques cas ; le permet ou l'autorise en d'autres, par exemple à l'offertoire, quand l'antienne du même nom est chantée ; le prescrit enfin, dans un endroit unique de la Messe, à l'Élévation.

Une prescription suppose aussi une défense : il est *absolument interdit* d'accompagner les récitatifs du Célébrant et de ses assistants, tels que l'Épître, l'Évangile, la Préface ou le *Pater*. Le jeu de l'orgue est prohibé également en Avent et en Carême, sauf aux dimanches *Gaudete* et *Laetare*, et dans le cas d'une solennité : dans les grand'messes célébrées en semaine, sauf le même cas, on s'en abstient aussi. Enfin, bien que la même défense s'étende aux messes d'enterrement et aux services solennels, on autorise l'usage d'y jouer de l'orgue, lorsque cet usage existe, pourvu que ce soit d'une manière modérée et convenable.

*
* *

De la *tolérance* de l'orgue dans l'alternance de certaines pièces chantées, nous ne dirons que ceci : c'est qu'elle suppose trois conditions principales :

1° Qu'un Clerc ou chantre récite à haute voix, sur un ton convenable, les paroles suppléées par l'orgue ;

2° Que l'orgue ne joue jamais seul ni le premier, ni le dernier verset ;

3° Qu'il ne joue pas non plus seul les strophes ou versets où l'on accomplit un acte liturgique, comme de s'incliner ou de se mettre à genoux (1).

De la *permission* d'employer l'orgue en divers cas, nous tirerons d'intéressantes conclusions.

L'orgue est formellement permis, d'abord, pour l'accompagnement en général. Quant au jeu de l'orgue seul, il est spécialement prévu au Cérémonial et par les décrets, comme pouvant se faire entendre, dans l'intérieur de la messe, après l'Épître, à l'offertoire, après le *Sanctus* jusqu'au *Pater*, pendant la Communion.

En général, on peut faire entendre également

(1) On avait permis, il y a un certain nombre d'années, de se contenter d'une récitation à voix basse ; cette permission a été abolie : cette « voix intelligible » doit s'entendre d'une récitation à haute voix.

(1) Ainsi, au cas où l'on croirait devoir conserver l'usage de ces alternances, (ce qu'il est, comme on le voit, préférable de ne pas faire), l'orgue ne devrait jamais, au *Glória in excélsis*, par exemple, jouer seul les versets *Et in terra... Adorámus te ; Grátias... ; Dómine Fili... ; qui tollis... súscipe ; Tu solus Altíssimus ; Cum Sancto.*

l'orgue en forme de prélude aux diverses pièces exécutées, (pourvu que ce prélude ne soit pas d'une trop grande longueur), et aussi comme postlude.

Voici, d'ailleurs, quelques explications. 1° Si l'orgue joue après l'Épître, ce court morceau ne saurait faire négliger le chant ou la récitation du Graduel. 2° A l'offertoire, pour que l'orgue puisse jouer seul, il faut d'abord que les chantres aient exécuté l'antienne marquée pour la messe qu'on chante. 3° Au *Sanctus,* pour lequel nous disions dans un numéro précédent que rien n'obligeait plus à reporter le *Benedictus* après la consécration, un récent décret a confirmé et maintenu cette obligation ; l'alternance de l'orgue à cet endroit est donc ainsi réglée : *a)* le chœur chante le Sanctus, jusqu'à la fin du premier *excelsis ; b)* l'orgue joue pendant la consécration ; *c)* le chœur poursuit *Benedictus* jusqu'à la fin ; *d)* l'orgue joue jusqu'au *Pater.* 4° Pendant la communion du prêtre, si l'*Agnus* est terminé, l'orgue joue ; toutefois, s'il y a communion des fidèles, il se tait pendant le *Confiteor,* et, lorsque le prêtre commence à distribuer la communion, les chantres exécutent l'antienne du jour, puis l'orgue joue jusqu'à la postcommunion.

*
* *

De cette façon, et en tenant compte de l'entrée et de la sortie, le rôle de l'orgue, à la messe solennelle pourra être le suivant :

1. Entrée qui peut être le prélude de l'introït.
2. Après la répétition de l'antienne de l'introït, prélude pour le *Kyrie;* après le dernier *Kyrie,* postlude qui peut servir également d'introduction au motif entonné par le célébrant pour le début du *Glória.*
3. Après le *Glória,* conclusion brillante.
4. Après l'Épître, court morceau qui peut servir de prélude au répons-graduel.
5. Après l'Évangile : avant et après la prédication. Avant la prédication, verset avec les jeux doux ; après, verset pouvant servir à préparer l'intonation du *Credo.*
6. Après le chant de l'Offertoire.
7. Après le *Sanctus* jusqu'au *Pater,* comme on a dit plus haut.
8. Court prélude à l'*Agnus ;* ensuite, à la communion, comme on l'a dit plus haut.
9. Enfin, sortie, qui peut être sur le thème du *Deo gratias* (1).

On voit que, si le Cérémonial engage à se servir de l'orgue et de la musique les dimanches et fêtes, son emploi est assez bien prévu pour qu'il n'y ait pas d'incertitudes à ce sujet : on serait donc impardonnable de ne pas se conformer à ces règles si justement établies.

Notons d'ailleurs que, si l'on désire, à la grand'messe, chanter des *motets,* leur place est tout indiquée, aux endroits mêmes où l'orgue peut faire entendre un morceau, c'est-à-dire : 1° après le chant de l'Offertoire ; 2° après celui du *Benedictus ;* 3° à la Communion.

Notice sur les chants de la messe des fêtes du Sacré-Cœur de Jésus, S. Barnabé, S. Jean-Baptiste, SS. Pierre et Paul, le Précieux Sang.

LE SACRÉ-CŒUR.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus n'est pas une chose nouvelle : on a des hymnes sur ce sujet, écrites au XII[e] siècle (2), et chaque époque en a enrichi le nombre. Mais, si, dès le XVI[e] siècle, un pieux Jésuite écrivit un petit office du Sacré-Cœur ; si, en plein XVII[e] siècle, le Bienheureux Eudes en composa une messe et un office complet, célébrés bientôt, sous le rit solennel, en dix-sept diocèses de France (3), cependant, par suite des attaques des Jansénistes et des fluctuations de la dévotion, c'est seulement en 1765 que la fête du Sacré-Cœur de Jésus fut adoptée dans toute la France, et il faut attendre jusqu'au pontificat de

---

(1) Voir d'ailleurs pour tout cela le *Traité d'harmonisation du Chant grégorien* de A. Gastoué, dans lequel ces points sont développés, avec des exemples, pages 118 à 126.

(2) Voir dans l'*Ordinaire des Saluts,* N[os] 34 et suivants. Paris, Société d'Editions du chant grégorien, 90, rue Bonaparte.

(3) Citons en particulier, parce que le rapprochement est intéressant, que l'abbaye de Montmartre célébra la fête du Sacré-Cœur, avec cet office, à partir de 1672.

Pie IX pour la voir implantée dans toute l'Église (1).

C'est seulement à cette double extension que remontent les textes que nous chantons maintenant en cette fête. Comme pour tous les offices modernes, c'est Dom Pothier qui a adapté, centonisé, ou composé dans le pur style grégorien les mélodies de ce formulaire récent, appliqué à un culte ancien.

Dans l'*Introït*, ne négligeons pas, à l'*Amen*, le gracieux mouvement mélodique qui amène la reprise.

Au *graduel*, que la voix se pose lentement sur le *podatus* d'intonation, pour arriver doucement sur le double *do* — transposition : sol, — (strophicus d'abord, puis apposition de deux neumes), que sa position ne doit pas faire accentuer, comme on le fait trop souvent. Pareillement, que la voix soit doucement vibrée, sans appui, sur les notes culminantes des mots *si est* dans le répons, et au milieu de la vocalise de *dilexisset* dans le verset.

Même observation pour l'*alleluia*, sur *me*, *et (inveniétis)*, *animàbus*, dont l'expressive mélodie, très heureusement choisie, avait été composée, vers le XI[e] siècle, sur le texte *Ego sum pastor bonus*, etc. L'idée est excellente d'y avoir adapté l'autre parole du Christ, *Discite a me*. On rapprochera ce chant de celui de l'alleluia, à la fête de la Toussaint, qui remonte à la même origine ; ces deux versets pourraient même être chantés avantageusement l'un après l'autre, au salut par exemple, en l'honneur du Sacré-Cœur.

A l'*offertoire*, on soignera spécialement l'*alleluia* terminal, dont la vocalise est coupée de quelques espaces, qui pourraient échapper à des yeux peu habitués à la notation grégorienne.

Nous ne saurions trop insister, en cette fête, où les paroles mises en chant sont souvent les paroles même de Notre Seigneur sur la nécessité de lire attentivement les textes ou leur traduction, avant de commencer l'étude des mélodies, afin de les exécuter avec l'expression convenable que demande l'union des paroles et de la musique (2).

(1) On consultera, sur *le culte liturgique du Sacré-Cœur*, avec des reproductions curieuses, l'article publié dans la revue *l'Eucharistie*, II[e] année, Paris, Bonne Presse.

(2) Nous ne parlons pas ici des chants de cette messe pendant le temps Pascal ou celui de la Septuagésime, parce qu'on n'a guère d'occasion de les exécuter.

S. BARNABÉ.

Chants divers, communs à la plupart des fêtes d'apôtres : l'*In omnem* a pour mélodie l'air-type de presque tous les graduels du même ton.

S. JEAN-BAPTISTE.

Voici l'une des fêtes les plus antiques de l'Église. Elle dérive de la fête de Noël : comme celle-ci célèbre, au solstice d'hiver, l'avènement du Messie, ainsi, à l'opposé, au plus haut de l'été, on a placé la mémoire du Précurseur. L'institution de la fête de Saint Jean-Baptiste est donc postérieure à celle de Noël : elle peut dater des environs de l'an 400. De fait, les chants de sa messe donnent bien l'impression de thèmes fort anciens dans la liturgie : les critiques pourront les comparer aux messes de S. Laurent, par exemple, qui remontent à la même époque.

L'*introït*, solennel et majestueux, ne nous paraît appeler aucune remarque de détail, sauf pour les deux passages *protéxit me*, et *pósuit me* où la similitude de la mélodie ne doit pas faire amener l'accent à faux : l'accent tonique indiqué dans le texte doit être *très légèrement* marqué, car, musicalement, c'est plutôt la syllabe *-it* qui est la plus importante.

Au *graduel*, facile d'exécution, c'est le cas, plus que jamais, d'appliquer la règle de la reprise du répons, qui, toujours obligatoire dans les siècles reculés, est depuis longtemps facultative. En effet, le verset se termine par les mots *tétigit os meum, et dixit mihi*. (« il toucha ma bouche, et me dit »). On voit clairement ici que ces mots ne sont pas une conclusion, mais un préambule ; ce que dit le Seigneur, le chœur le reprendra : c'est le répons *Priusquam* (1).

L'*alleluia* suit la même mélodie qu'au jour de Noël, marque d'antiquité que nous constaterons aussi à la fête suivante. On retrouvera quelques unes de ses formes mélodiques dans la *communion*, formée d'ailleurs du même texte : (voir *Altissimi vocáberis* du ℣ alléluiatique, et *paráre vias ejus* de la communion).

(1) Remarque pour les latinistes : la mélodie accentue ici *prius-quam* comme *ánte-quam*. C'était la règle courante dans le latin parlé, où les mots composés invariables gardaient leur accent original, indépendamment de la quantité. On disait de même *quo-módo*. C'est à un phénomène d'un ordre analogue qu'est due la double accentuation de *unaque*, tantôt *úna-que*, tantôt *unáque*.

Le très bel offertoire *Justus ut palma*, qui, depuis, a servi à enrichir les communs, demande un certain soin d'exécution ; c'est la partie la plus belle de cette messe. L'alternance des groupes accentués, tels que les *climacus* culminants, avec les *strophicus* aux vibrations légères, le dessin agréable et caractéristique de la mélodie, donnent à l'offertoire de la fête de saint Jean-Baptiste une expression variée, qui en font un des meilleurs exemples d'offertoires.

SS. PIERRE ET PAUL.

Malgré le titre de la fête du 29 Juin, la messe est plutôt la solennité propre de saint Pierre ; saint Paul aura la sienne le lendemain 30 (1).

Nous n'avons pas besoin de dire comment, à Rome, et dans toutes les églises d'occident, qui en dérivent, cet anniversaire célèbre dut être fêté de bonne heure.

Toutes les mélodies de cette messe sont belles. Le *répons graduel* surtout est admirable ; dans son exécution, les vocalises, très spéciales et très expressives, devront être particulièrement soignées: sur *príncipes* et *terram*, entre autres, on *coulera* doucement les groupes de notes, en se reposant sans effort sur les finales. Remarquez, sur *terram*, la «virga» culminante sur *ré;* ne l'appuyez pas et ménagez votre respiration. Voyez d'ailleurs les observations que nous avons faites, pour la fête de l'Immaculée-Conception, à propos du graduel *Benedicta*, dont les paroles sont chantées sur le même air.

L'*Alleluia*, comme celui de plusieurs fêtes très antiques, (S. Jean-Baptiste, S. Sébastien, etc.,) suit la même mélodie qu'au jour de Noël.

Dans l'intonation de l'*offertoire*, prenez garde, sur la deuxième syllabe, que le «punctum» isolé, avant le «torculus», doit être *long:* il est en effet séparé de ce neume par un large espace: au contraire, celui qui est à la fin de *memores* reste bref, étant rapproché du neume. Dans la transcription, le premier est rendu par une *noire*, l'autre par une *croche*. Étendez cette même observation à l'offertoire de la fête de la T. S. Trinité, dont l'abbé Alcuin, à la fin du VIIIe siècle, appliqua précisément le texte à ce même chant, (voir les syllabes *ne* du mot *Benedíctus*, et *Fí* de *Filius*).

(1) C'est la même messe qu'au 25 janvier.

La communion, facile, peut servir au salut, dans les diocèses où l'on a l'habitude d'y faire la prière pour le Pape.

LE PRÉCIEUX SANG.

C'est une fête qui ne remonte guère qu'à une centaine d'années, et qui, célébrée d'abord à Rome, s'étendit peu à peu aux autres églises ; le pape Pie IX l'inscrivit au calendrier universel. Marquée au premier dimanche de juillet, dont elle empêchait ainsi la célébration de l'office propre, elle vient d'être fixée par Pie X à son jour «natal», le 1er juillet. Hormis le graduel, les textes de cette messe sont bien choisis et heureusement disposés: ils ont ainsi contribué à inspirer le chantre bénédictin ; cette messe du Précieux Sang est certainement, pour la mélodie, l'une des meilleures des messes modernes, et ne détonne point dans l'ensemble de «l'authentique» grégorien.

L'introït et la communion sont d'un mouvement aisé, d'une exécution facile, et font bien. Ils sont «centonisés» d'après des formules mélodiques et des thèmes antiques, tandis que l'alleluia, dans l'édition vaticane, est adapté sur le beau chant du *Dómine Deus salútis*, du XIIe dimanche après la Pentecôte, chant qui sert aussi déjà, depuis neuf cents ans, au *Cognovérunt* du IIe dimanche après Pâques. L'offertoire peut, à bon droit, passer pour une composition intégrale: bien pensé, à l'expression noble, à l'équilibre heureusement ménagé entre les diverses phrases, ce *Calix benedictiónis* est d'un bel effet ; on pourrait le chanter très justement comme motet après l'exposition ou l'élévation du T. S. Sacrement.

Quant au graduel, on ne pourrait en parler qu'en faisant le procès des liturgistes qui ont choisi ce texte long et encombrant, dont, au moyen-âge, on eût certainement fait trois ou quatre versets (1).

(1) Il est exactement le double de longueur du graduel de la fête de S. Jean-Baptiste, ou du *Christus factus est*, qui peuvent passer pour des modèles. Il est dépassé, il est vrai, par la longueur inaccoutumée du très beau graduel du Dimanche des Rameaux ; mais, là, où nous chantons un seul verset, le texte était autrefois divisé en trois, et d'ailleurs la coupe musicale s'applique parfaitement à cette disposition.

Imprimerie A. Baticle, 11, Rue de la Chaussée, Chauny (Aisne).

ACCOMPAGNEMENTS DE L'ANTIPHONAIRE

1er Fasc. : Tons communs des Vêpres.

2e — Vêpres du Dimanche (avec les psaumes entièrement notés) et Antiennes à la Sainte Vierge.

3e — Vêpres des Dimanches de l'Avent, Grandes O, 1res Vêpres de Noël.

4e Fasc. : De Noël au 4 janvier.

5e — Du 4 janvier à la Semaine Sainte.

6e — De Pâques à l'Ascension.

7e — De la Pentecôte au St Sacrement

(A suivre).

ACCOMPAGNEMENTS DU GRADUEL

I. Principaux Ordinaires de la Messe

1er Fasc. : Ordinaires des Anges, de la Sainte Vierge, de l'Avent et du Carême, des Féries et des Vigiles ; Credo I, II, III, du Kyriale.

2e — *Asperges, Vidi aquam*, Ordinaire du Temps Pascal, les deux Ordinaires des fêtes solennelles, le 1er Ordinaire des doubles.

3e Fasc. : Ordinaires 2, 3 et 4 des doubles, Ordinaires des Dimanches dans l'année, Ordinaire des Octaves.

4e — Credo IV et les trois messes de Dumont.

5e — *Messe des Morts* avec les chants des Funérailles, et *Messe du Mariage*. — Cette série est terminée.

II. Propre du Temps

1er Fasc. : Temps de l'Avent.

2e — Temps de Noël. I.

3e — Noël-Épiphanie. II.

4e — Temps de la Septuagésime.

5e — Cendres, 1er et 2e dimanche du Carême.

6e — 3e et 4e dimanche du Carême. — Dimanche de la Passion.

7e — Dimanche des Rameaux.

8e Fasc. : Semaine Sainte.

9e — Temps de Pâques.

10e — du Ve dimanche après Pâques au dim. dans l'Octave de l'Ascension.

11e — Pentecôte (dimanche et lundi), T. S. Trinité, T. S. Sacrement.

(A suivre).

III. Propre des Saints

1er Fascicule : Novembre-fin Janvier.

2e — Février.

3e — Mars-au 3 Mai.

4e — Juin-au 1er Juillet. *(A suivre)*

Chaque fascicule, 1 fr. 50 (1 fr. 60 franco)

EN VENTE CHEZ L'ABBÉ L. JACQUEMIN

au Petit Séminaire Saint-Charles à **CHAUNY** (Aisne)

En dépôt dans les principales librairies Catholiques